

RÉPUBLIQUE FRANCAISEDÉPARTEMENT DES
HAUTES PYRENEES**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
du Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Haute Vallée d'Aure
SEANCE DU 19 Mars 2026**NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au comité syndical : 16
 En exercice : 16
 Présents : 12
 Absents : 4
 Procuration : 0
 Qui ont pris part à la
 délibération : 12

L'an 2026, le 19 mars 2026, à 9 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Mouniq

Présents : Mrs Jean MOUNIQ, Jean PAUCIS, Jean-Michel MARIA, René DARAN, Jacques SALAT, Louis RICARD, Didier BRUN, Jean-Michel ISOART, Michel TRESALLET, André DUBAN, Mmes Nathalie ALBERT et Agnès SANTOLARIA

Absents excusés :

Absents : Mrs Michel BESSONE, Jean-Luc VALENTIAN, Alain PENEVEYRE et Lucien FERRAS

Date de la convocation

11/03/2026

Date d'affichage :

11/03/2026

Objet de la délibération :

Affectation du résultat de
l'exercice 2025

A été désigné secrétaire de séance : Mr Jean-Michel ISOART

.....

Le comité syndical, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2025 dont les résultats, conformes au compte de gestion se présentent comme suit.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2025 :	127 052.22 €
Report à nouveau 2024 :	596 614.30 €
Excédent de fonctionnement cumulé :	723 666.52 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2025 :	- 428 693.29 €
Report à nouveau 2024 :	2 332 036.85 €
Résultat d'investissement cumulé :	1 903 343.56 €

Restes à réaliser (dépenses)	311 100.00 €
Restes à réaliser (recettes)	117 400.00 €
Excédent d'investissement avec RAR :	1 709 643.56 €

Acte rendu exécutoire dès son
envoi en Préfecture le,

Décide, à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- En report à nouveau en section de fonctionnement pour le reliquat à savoir la somme de : **723 666.52 €**

(Recette au Compte 002)

- En report à nouveau en section d'investissement à savoir la somme de : **1 903 343.56 €**

(Recette au compte 001)

- En affectation au compte 1068,

Pour couverture d'autofinancement à savoir la somme de : **0.00 €**

Pour affectation complémentaire en réserves à savoir la somme de

0.00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Délibération N° 06-03-2026

Le Président
Jean MOUNIQ

Le Secrétaire

Jean Mouniq

DE LA HAUTE VALLEE

Accusé de réception en préfecture
065256501067-20260319-Del-2026-C006-DE
Date de dépôt en préfecture : 10/03/2026

Promenade du Remet
65170 VIELLE-AURE

[Signature]